



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

### DÉLIBÉRATION N°DEL2023-184

#### Participation financière de la Ville pour l'achat d'un fauteuil handisport (Sports)

**7.5**

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>39</b>
Nombre de présents	<b>28</b>
Nombre de pouvoirs	<b>11</b>
Votants	<b>39</b>

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 06 décembre 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

#### Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, François JAGUIN, Hélène BARBE, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Huguette POISSON, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

#### Pouvoirs

Talal ABDELKADER donne procuration à Caroline VABRE, Fouzia KAMAL donne procuration à Mariam CISSE, Cherif DERBALI donne procuration à Arnaud DAUTREY, Chantal DESEYNE donne procuration à Sophie WILLEMIN, Alain GUENZI donne procuration à Christine PICARD, Valérie VERDIER-DAUTRÊME donne procuration à Sébastien LEROUX, Jacques ALIM donne procuration à Aissa HIRTI, Amber NIAZ donne procuration à Yucel KISA, Nicola CARNEVALE donne procuration à François JAGUIN, Josette MARTIN donne procuration à Ratko KLISURA, Florence ARCHAMBAUDIERE donne procuration à André HOMPS

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Silvia COUSIN

Nous avons été sollicités par Madame Mangeiarasi MURUGAN, également connue sous le nom de "Véni", afin de la soutenir en tant qu'athlète handisport licenciée à l'Étoile Dreux Athletic Club.

Considérant le parcours remarquable de Madame Mangeiarasi MURUGAN, qui, malgré de grandes épreuves, a su faire preuve de détermination et d'engagement,

Notant qu'à l'âge de 17 ans, Madame MURUGAN a été confrontée à une paraplégie, une situation qui a profondément influencé son choix de carrière en tant que médico-socio-esthéticienne et thérapeute en massage corporel,

Reconnaissant les accomplissements sportifs exceptionnels de Madame Mangeiarasi MURUGAN dans le domaine de l'athlétisme handisport, ayant atteint le titre de Championne de France handisport chez les femmes,

Sachant que son prochain objectif est de représenter la Ville de Dreux aux Jeux Paralympiques de 2024,

Conscient de la nécessité pour Madame MURUGAN de disposer d'un fauteuil handisport adapté à sa morphologie et ses besoins pour atteindre son objectif sportif,

Rappelant que le coût de ce fauteuil handisport fait sur mesure et spécifiquement conçu pour la course sur piste est estimé à 19 500 €. La Ville de Dreux, en soutien à ce projet, propose une participation à cet achat de 10 000 €.

La Ville de Dreux apporte également son soutien à « Véni » en réalisant des clips audiovisuels destinés à faciliter sa recherche de partenaires privés.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité

- Décide la participation de 10 000 € pour l'achat d'un fauteuil handisport, afin d'aider Madame Mangeiarasi MURUGAN à réaliser son rêve sportif et à porter haut les couleurs de notre Ville aux Jeux Paralympiques de 2024.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le  
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux  
le 14 décembre 2023

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20231214-DEL2023-184-DE  
Date de télétransmission : 14/12/2023  
Date de réception préfecture : 14/12/2023



**Le Maire,  
Conseiller régional,**

**Pierre-Frédéric BILLET**